

Cinq mois après le passage de la tempête Ciaran qui a privé 780 000 foyers bretons d’électricité, 280 000 indemnisations, totales ou partielles, ont été versées.  
Photo d’archives Lionel Le Saux



# Ciaran : 500 000 foyers en attente d’indemnisation

Une grande majorité des 780 000 foyers bretons privés d’électricité début novembre, en raison de la tempête Ciaran attend toujours de percevoir l’indemnité promise par Enedis, malgré l’enveloppe annoncée de 130 millions d’euros. Pourquoi un tel retard ?

**Valérie Cudennec-Riou**

● La tempête Ciaran qui s’est abattue la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023, sur l’ouest de la France, a privé 1,2 million de foyers d’électricité, dont 780 000 en Bretagne. Dix jours plus tard, 13 700 d’entre eux étaient encore à la bougie. Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, a annoncé, en janvier, un versement record de 130 millions d’euros pour indemniser les abonnés restés plus de cinq heures consécutives sans courant. Chacun doit recevoir une somme forfaitaire de 2 € hors taxe par kilovoltampère (kVA) de puissance souscrite, par tranche de cinq heures, dans la limite de 40 tranches (soit huit jours et huit heures).

**« À quoi servent les compteurs Linky ? »**  
« Ayant un abonnement de 9 kVa et moyennant douze jours de coupure d’électricité, je m’attendais à recevoir 720 € sur ma facture annuelle de régularisation », témoigne Patrice, un habitant de Plougonvelin (29) mensualisé. « Au lieu de quoi, EDF m’a réclamé 395 € de surplus con-

(soit huit jours et huit heures).

**« À quoi servent les compteurs Linky ? »**  
« Ayant un abonnement de 9 kVa et moyennant douze jours de coupure d’électricité, je m’attendais à recevoir 720 € sur ma facture annuelle de régularisation », témoigne Patrice, un habitant de Plougonvelin (29) mensualisé. « Au lieu de quoi, EDF m’a réclamé 395 € de surplus con-

sommé. » Réclamation, relances, rien n’y a fait. « Le conseiller m’a expliqué qu’il ne pouvait pas valider mon remboursement car Enedis ne lui avait pas encore versé l’argent. Peut-être sur ma facture de janvier 2025, m’a-t-il dit. » Même réponse faite à Jean-Michel, de Plounérin (22) : « La tempête Ciaran ne disait pas grand-chose au service clients, basé dans le sud de la France. J’ai dû communiquer les jours et les heures de coupure. Mais à quoi servent les compteurs Linky ? » Marie, de Plouégat-Guérand (29), rame d’autant plus pour obtenir son dû qu’elle a changé de fournisseur d’électricité au 1<sup>er</sup> janvier et n’a rien vu venir sur sa facture de résiliation. Jean-François, de Plougasnou (29), a, lui, reçu 36 €, mi-janvier, loin des 594 € espérés. Un acompte, a-t-il compris après un mois d’allers-retours entre EDF et Enedis. « J’ai fait des pieds et des mains pour exiger une facture intermédiaire et finalement touché le solde, début mars. »

**Remboursements anticipés chez Engie**  
Contacté par Le Télégramme, Enedis

Jean-François, de Plougasnou (29), a, lui, reçu 36 €, mi-janvier, loin des 594 € espérés. Un acompte, a-t-il compris après un mois d’allers-retours entre EDF et Enedis. « J’ai fait des pieds et des mains pour exiger une facture intermédiaire et finalement touché le solde, début mars. »

**Remboursements anticipés chez Engie**  
Contacté par Le Télégramme, Enedis

rappelle qu’il appartient aux fournisseurs d’électricité de répercuter, sous forme d’indemnité, les pénalités contractuelles qu’il leur paye à la suite d’incidents ayant entraîné une coupure d’une durée supérieure à cinq heures. Or, tous n’ont pas le même mode de restitution. EDF indique que ses clients « recevront l’indemnité sur la facture qui suivra le versement de l’indemnité par Enedis ». Soit, pour les personnes mensualisées, « lors de l’édition de leur facture de régularisation ». Les abonnés qui ont déjà reçu une partie de leur indemnisation seront, eux, « dédommagés en plusieurs fois ». Pour sa part, Engie a fait le choix de verser sans attendre les indemnités supérieures ou égales à 40 €. 10 000 de ses clients bretons, sur un total de 26 000 demandes d’Enedis, avaient déjà reçu la leur, début mars, « soit sur leur facture annuelle, soit par anticipation ».

**Une équipe dédiée chez Enedis**  
Selon Enedis, en Bretagne, « 280 000 clients ont déjà reçu une indemnisation », tous fournisseurs confondus. Cela signifie que 500 000 autres n’en

supérieures ou égales à 40 €. 10 000 de ses clients bretons, sur un total de 26 000 demandes d’Enedis, avaient déjà reçu la leur, début mars, « soit sur leur facture annuelle, soit par anticipation ».

**Une équipe dédiée chez Enedis**  
Selon Enedis, en Bretagne, « 280 000 clients ont déjà reçu une indemnisation », tous fournisseurs confondus. Cela signifie que 500 000 autres n’en

ont toujours pas vu la couleur. « Le traitement des flux financiers suit son cours, indique le gestionnaire de distribution, qui calcule les temps de coupure et les transmet aux différents fournisseurs sur une « durée qui peut être allongée en raison du volume exceptionnel de clients concernés et des difficultés rencontrées par nos systèmes d’information au moment de la tempête », suite aux dégâts causés au réseau électrique. « Une équipe d’une vingtaine de personnes est exclusivement dédiée au traitement de ces indemnisations, sans priorisation », poursuit la direction régionale d’Enedis. « Les travaux sont en cours pour identifier les clients qui ont déménagé dans les semaines qui ont suivi la tempête et qui n’ont pas été indemnisés au moment de leur résiliation », précise EDF, invitant ces personnes à se manifester au 34 04.

*Pour toute question concernant les modalités de versement de l’indemnité, il convient de se rapprocher de son fournisseur d’électricité. Pour une réclamation sur le temps de coupure ou le montant d’indemnisation, contacter Enedis.*

nagé dans les semaines qui ont suivi la tempête et qui n’ont pas été indemnisés au moment de leur résiliation », précise EDF, invitant ces personnes à se manifester au 34 04.

*Pour toute question concernant les modalités de versement de l’indemnité, il convient de se rapprocher de son fournisseur d’électricité. Pour une réclamation sur le temps de coupure ou le montant d’indemnisation, contacter Enedis.*